MAI 2002

Note préliminaire

Tous les actes doivent comporter les différents postes du coût et la nature de l'émolument.

Le quantum ne fera pas l'objet d'une notation.

Tous les actes sont signifiés par l'Huissier de Justice.

Les modalités de la signification doivent être précises.

Pour les actes d'exécution, vous devez seulement mentionner les numéros d'articles, sans reproduire leur contenu.

Vous devez établir un acte réel, comportant toutes les mentions prévues pour sa validité sans aucune exception ni réserve.

* * *

Suivant acte sous seing privé, en date à CAEN du 6 juillet 2001, Monsieur Yves JAMBON, demeurant 3 rue de Lille à CAEN, s'est porté caution personnelle et solidaire des engagements pris par la SCI SOPHISME ayant son siège social rue Saint-Pierre à CAEN. Cette caution a été consentie au profit de Monsieur Antoine ZEBULON demeurant rue Saint-Martin à CAEN.

Ces engagements ont été pris en garantie d'un crédit s'élevant à 16 770 €uros.

Aucune procédure utile ne pouvant être engagée contre la SCI SOPHISME en raison de sa situation financière obérée, Monsieur Antoine ZEBULON a obtenu du Juge compétent le 4 février 2002, une ordonnance l'autorisant à procéder à une saisie conservatoire, à hauteur de 12 500 €uros, sur le compte dont Monsieur JAMBON est titulaire à la Banque Nationale de Paris ayant siège social 16 bld des Italiens à Paris et dont l'agence se trouve place de la République à CAEN.

Rédigez l'acte nécessaire qui a été régularisé le 7 février 2002 à une personne habilitée, ainsi que l'acte subséquent signifié à l'épouse.

Le 5 mars 2002, Monsieur Antoine ZEBULON vient vous voir et vous demande de déposer une requête en injonction de payer devant la juridiction compétente à l'encontre de Monsieur Yves JAMBON.

Indiquez à quelle date vous déposez cette requête et devant quel tribunal (ne pas rédiger la requête).

Cette requête est rejetée le 2 avril 2002.

Monsieur ZEBULON vous explique que le temps presse car la situation financière de la SCI SOPHISME est de plus en plus compromise. Il vous demande d'obtenir dès que possible une décision de justice.

Rédigez l'acte approprié qui sera signifié à personne.

Vous avez accompli les diligences que vous jugiez utiles pour l'obtention de cette décision de justice à l'encontre de la caution Monsieur JAMBON. Monsieur ZEBULON venant d'apprendre, que préalablement à l'exécution de ces diligences, est intervenu un jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la SCI SOPHISME, sollicite votre avis sur cette difficulté.

Rédigez une note succincte sur les conséquences juridiques qui pourraient résulter de la procédure collective sur les mesures prises à l'encontre de la caution.